



COMPTE - RENDU

Comité de pilotage des Sites Natura 2000 FR830 1032 « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier » et FR 831 2013 « Val d'Allier St-Yorre Joze »

Réunion du 15 novembre 2016 à Puy-Guillaume

La réunion est présidée par Mme GUIRAL, Secrétaire générale de la sous-préfecture de Thiers, représentante du sous-Préfet de Thiers.

Sont présents :

		ZPS	ZSC
Béatrice GUIRAL	Sous-Préfecture de Thiers	X	X
Bertrand WOJTKO	DDT 63 SEEF/FCEN	X	X
Michel SOLIGNAC	DDT 03 SEEN DPF	X	
Amandine DEGUILHEM	EPL Animatrice CT Val d'Allier alluvial	X	X
Lucie MOLINS	ONCFS SD 63	X	X
Ludovic POUGET	ONF Agence Montagnes d'Auvergne	X	X
Isabelle ROMEUF	PNRLF	X	X
Christian DESSAPTLAROSE	CC Limagne Bords d'Allier	X	X
Thomas BARNERIAS	Mairie de DORAT		X
Jean-François BARRAUD	Mairie de LIMONS	X	X
Christian DESSAPTLAROSE			
Robert IMBAUD	Mairie de MARINGUES	X	X
Bernard SAXER	Mairie de PESCHADOIRES		X
Bernard VIGNAUD	Mairie de PUY-GUILLAUME CC Entre Allier et Bois noirs	X	X
Robert FOUCHER	Mairie de RIS	X	X
Maud PAGNAT	Mairie de VINZELLES	X	X
François FOURNIER	Chambre d'agriculture 63	X	X
Catherine BRENON	Chambre d'agriculture 03	X	
Pascal FARGE	CRPF	X	X
Nouari BOULEMKHALI	FDPPMA 63	X	X
Pierre RIGOLET	Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs 63	X	X
Samuel ESNOUF	CEN Auvergne	X	X
Julien SAILLARD			

Sont excusés : DDCS 63, Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, CG03, CG 63, Commune de Peschadoires, FDC 63, CDDT03, CEN Allier et LPO Auvergne.

Mme GUIRAL ouvre la réunion, et propose un tour de table de l'ensemble des participants.

M VIGNAUD, maire de Puy-Guillaume, est ravi d'accueillir les participants à Puy-Guillaume, même s'il doit s'absenter pour régler une urgence.

Le CEN Auvergne, animateur de ces sites Natura 2000 depuis 2010 fait quelques rappels sur les périmètres des sites concernés et sur les outils contractuels Natura 2000, et présente le bilan des actions réalisées en 2015 et 2016 (*dernier COPIL le 12/02/15 à Crevant-Laveine*).

La présentation du CEN est jointe au présent compte-rendu. L'ensemble des études de suivis est en téléchargement sur le site <http://val-allier-63.n2000.fr/>.

Nouvelles mesures agro-environnementales

Le CEN présente les mesures proposées et indique qu'une réunion de présentation aux exploitants concernés a eu lieu à Maringues en 2015. Les résultats provisoires des campagnes de contractualisation 2015 et 2016 sont présentés.

Mme BRENON explique que sur l'ensemble du département de l'Allier un PAEc unique avec des mesures « système herbager » a été proposé aux exploitants pour favoriser le maintien des surfaces en herbe. Ce PAEc a été largement sollicité à l'échelle du département puisque les 5 Millions d'€ de budget prévu ont été totalement engagés. Pour les sites Natura 2000 concernés par le présent COPIL, des contractualisations auraient été engagées (*sous réserve de validation par les services de l'Etat*) sur les communes de Mariol et St-Yorre (ZPS potentiellement concernée).

Le CEN explique que, malgré certaines difficultés de mise en place et d'engagement, les mesures proposées sur le Val d'Allier puydômois ont eu un bon taux de contractualisation et que le budget prévu pour les sites Natura 2000 concernés a été entièrement engagé en 2015 et 2016.

M BARNERIAS, maire de DORAT, demande quel est le pourcentage d'agriculteurs concernés par la contractualisation des MAEc sur ces sites Natura 2000 *Confluence Dore-Allier*.

M SAILLARD indique qu'environ 200 exploitants ont des surfaces dans le PAEc Val d'Allier puydômois et que 22 exploitants ont contractualisé des MAEc (*sous réserve de validation suite au bilan officiel des contractualisations MAEc prochainement disponible*) soit 10 % des exploitations concernées. Il précise qu'un travail plus ciblé a été réalisé envers les exploitations intégrant des prairies et environ 40 % des prairies présentes sur les sites Natura *Confluence Dore-Allier* ont été engagées en MAEc.

Retour sur l'accompagnement des travaux de reconnexion du bras mort de l'Allier à Ris

Le CEN présente les travaux réalisés en octobre 2014 par la DDT 63, gestionnaire du DPF, pour reconnecter le bras mort situé sous le pont de Ris, sur l'Allier. Ces travaux ont été proposés et définis en partenariat entre la DDT, la FDPPMA 63 et le CEN.

M BOULEMKHALI indique que la FDPPMA a contrôlé la présence de brochetons dans ce bras mort dès le printemps 2015 par pêche électrique. Le bras mort est donc opérationnel pour le Brochet, qui était l'espèce ciblée avec la Bouvière, espèce d'intérêt communautaire. La végétation aquatique et riveraine s'est bien développée et est caractéristique des bras morts de l'Allier. Cette opération est donc une bonne réussite et donne entière satisfaction à la FDPPMA et aux pêcheurs locaux.

Problématique des accès et dépôts de déchets sur les bords d'Allier

Sur ces sites Natura 2000 *Confluence Dore-Allier*, sur différents sites naturels abritant souvent des milieux remarquables, existe une problématique de dépôts sauvages de déchets : ces zones discrètes et peu fréquentées en bord de rivières font parfois l'objet de dépôts importants de déchets de toute nature. En partenariat avec le Service gestionnaire du DPF de la DDT et en accompagnement de certaines communes concernées, le CEN intervient localement pour proposer et réaliser des fermetures d'accès aux véhicules aux bords d'Allier. Celles-ci font d'ailleurs parfois l'objet de dégradations, une surveillance et un entretien réguliers sont souvent nécessaires.

Ne disposant pas à proprement parler de voie ouverte à la circulation, le Domaine Public Fluvial est concerné par l'interdiction de circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels (article L. 362-1 du code de l'environnement).

M SOLIGNAC indique que dans le département de l'Allier, le fonctionnement est un peu différent et que le DPF n'a pas vocation à être fermé aux véhicules. Il précise que la DDT 03 est seule à même de réaliser des aménagements ou fermetures d'accès au DPF dans l'Allier.

M BOULEMKHALI souhaite que la FDPPMA soit informée systématiquement lorsque des fermetures d'accès au DPF sont envisagées, pour conserver un accès pour les pêcheurs au plus près du DPF.

M DESSAPTLAROSE, maire de LIMONS, informe le COPIL que ce type de problème avait lieu sur sa commune, au pied du bourg, en partie sur le DPF : des problèmes de fréquentation et de dégradation d'œuvres réalisées en Land'Art ont eu lieu. De plus, certains pêcheurs ont été « *retrouvés avec leur voiture garée presque dans l'eau* ». Suite à une rencontre sur place avec le Service gestionnaire du DPF de la DDT et le CEN en juillet 2015, la commune a décidé de fermer l'accès aux véhicules en amont du DPF sur un chemin communal, en créant une zone de stationnement. Un nettoyage du site a été réalisé au préalable : 3,5 T de déchets ramassés et évacués. Après une première dégradation des piquets bois mis en place, la commune a mis en place des rochers de 1 T et jusqu'à présent ce nouvel aménagement reste en place. M DESSAPTLAROSE souligne toutefois que le problème n'a été que « *déplacé un peu plus loin* ».

L'animateur Natura 2000 continuera à être vigilant sur cette problématique, en lien avec les collectivités locales, la DDT 63 et informera la FDPPMA 63 en cas de nouvelle fermeture envisagée.

Plantes exotiques envahissantes

M BARNERIAS souligne que la problématique de la présence de l'Ambroisie se développe de façon importante sur sa commune et plus largement sur le Nord-Est du Puy-de-Dôme. Sur DORAT, l'Ambroisie est présente partout dans les cultures, les prairies, les bords de chemins, les bords de Dore... Une intervention d'arrachage que la commune avait envisagée sur son territoire n'a finalement pas pu se faire en 2016, mais elle reste prévue en 2017.

Le CEN précise que les référents locaux sur l'Ambroisie, comme le PNRLF, et plus largement l'Agence Régionale de Santé, sont à l'écoute des communes volontaires pour organiser de tels chantiers pour limiter la prolifération de cette espèce très allergène.

Étude d'évaluation de l'état de conservation des chauves-souris du site Natura 2000 Confluence Dore-Allier

Suite à l'étude réalisée par Chauve-Souris Auvergne en 2016, le CEN souligne l'enjeu important du site pour la Barbastelle d'Europe, comme sur le site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon situé en amont. Des suites pourraient être proposées sur l'étude et la conservation de cette espèce par Chauve-Souris Auvergne dans les années à venir, pour mieux comprendre les raisons de sa présence très marquée sur ces sites.

Actions de communication/sensibilisation

Comme cela se fait chaque année depuis le début de l'animation Natura 2000 sur ces sites, le CEN propose, s'il reste animateur Natura 2000, de poursuivre le partenariat mis en place avec la LPO pour réaliser des actions de sensibilisation auprès des scolaires ou du grand public, sur demande des écoles ou des collectivités locales.

Il rappelle qu'il est donc possible de demander des animations auprès de l'animateur Natura 2000.

En fin de réunion, Mme PAGNAT souligne le bon engouement de l'animation grand public en canoë sur l'Allier auprès des habitants de VINZELLES et suggère de réitérer de telles animations. Le CEN en prend bonne note et proposera de réorganiser dans la mesure du possible des descentes de l'Allier en canoë.

Évaluations des incidences : rappel

La DDT rappelle que les évaluations des incidences (EIN2000) constituent l'unique disposition réglementaire du dispositif Natura 2000. Le code de l'Environnement (article L414-4) liste (une liste nationale + 2 listes « locales ») un certain nombre de projets pour lesquels une EIN2000 peut être exigée. Voir à ce sujet la page internet : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/les-evaluations-d-incidences-natura-2000-r860.html>

Par rapport aux autres outils Natura 2000 qui visent le maintien en l'état (adhésion à la charte) ou l'amélioration (signature de Contrats Natura 2000) des habitats naturels, les EIN2000 ont été mises en place en 2012 pour éviter la dégradation de ces espaces naturels identifiés au sein du réseau Natura 2000. Elles ont pour objectif de concilier les usages et d'adapter si nécessaire les projets aux enjeux des sites Natura 2000 afin d'éviter ou de réduire les impacts potentiels.

Proposition de transfert des compétences de l'animation 2017-2019

M. WOJTKO rappelle que, conformément au code de l'Environnement (article R414-8-1), les collectivités et leurs groupements, peuvent faire acte de candidature (sous réserve d'une délibération de leur instance dirigeante) pour le suivi de la mise en œuvre du DocOb, et que les élus de ces structures peuvent être candidats à la présidence du comité de pilotage (à titre personnel). Information avait été donnée aux membres du CoPil dans l'invitation à la réunion de ce jour, d'adresser leur candidature (avec copie de l'acte de délibération si il y a lieu) à la DDT du Puy-de-Dôme.

Aucune collectivité ne s'étant portée candidate pour la mise en œuvre des 2 DocObs, le portage Natura 2000 de ces 2 sites reste assuré par l'État. En conséquence de quoi, un marché public sera lancé en janvier-février 2017 pour recruter une structure animatrice sur ces 2 sites Natura 2000 sur la période triennale 2017-2019.

Mme GUIRAL remercie l'ensemble des participants, la commune de Puy-Guillaume pour son accueil, ainsi que la DDT et le CEN pour le bon travail présenté, puis clôt la réunion.

le sous-Préfet de l'arrondissement de Thiers,

signé

David ROCHE